

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25 MAI 2021**

Date de la convocation : 19 Mai 2021

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE,

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUMIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

L'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 30 mars 2021 est reportée à la prochaine séance.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Désignation des représentants auprès de la CLI – Commission Locale d'Information de la Centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux

Point reporté.

1.2 Remplacement de M. MARCHAND de deux commissions communautaires suite à sa démission du Conseil Municipal de Sennely

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉSIGNE :

- Pour la commission « Développement économique et touristique » : **Francis GARRIDO**
- Pour la commission « Culture et patrimoine » : **Cyril AGOUTIN**

1.3 Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret.

2. AMENAGEMENT

2.1 Acquisition des locaux de l'ancienne maison de retraite « La Rabolière »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE D'ACQUÉRIR l'ensemble immobilier « La Rabolière », cadastré AY 167 pour une superficie totale de 2.982 m², situé 109 boulevard Maréchal Joffre à La Ferté Saint-Aubin, au prix de 670 000 €,

Monsieur le Président, ou son représentant, sont autorisés à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Il est précisé que la communauté de communes prendra en charge les frais de notaire liés à cette acquisition.

3. FINANCES – MARCHES PUBLICS

3.1 Avenant n°1 au contrat Départemental 2021/2023 de soutien aux projets structurants du territoire (VOLET 2)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de communes des Portes de Sologne 2021 – 2023.

L'enveloppe financière sera répartie comme suit après l'avenant 1 :

NOUVELLE REPARTITION			
COLLECTIVITE	LIBELLE PROJET	MONTANT € H.T	SUBVENTION ATTRIBUEE
Communauté de communes des Portes de Sologne	Implantation du siège de la CCPS ainsi qu'un espace de co-working et d'une pépinière d'entreprises dans le bâtiment « La Rabolière »	1 330 00,00 €	588 000,00 €
	Enveloppe à définir pour le bilan mi-mandat		103 748,00 €

3.2 Demande de subvention liée au Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS (VOLET 2) pour l'acquisition et des travaux d'aménagement à La Rabolière

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le projet d'acquisition et d'aménagement de la « Rabolière » pour l'implantation du siège de la Communauté de communes des Portes de Sologne, d'un espace de co-working et d'une pépinière d'entreprises et tous les actes s'y rapportant.

Le plan de financement est adopté comme ci-dessous :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T
Acquisition	670 000	670 000	DETR (<i>plafond 1 M€</i>)	300 000
Travaux	610 000	732 000	Département	588 000
Maîtrise d'œuvre	50 000	60 000		
			Autofinancement	442 000
Total	1 330 000	1 462 000	Total	1 330 000

Une subvention est sollicitée d'un montant de 588 000,00 € H.T. au titre du Contrat Départemental de Soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS – VOLET 2 2021/2023 ;

Monsieur le Président, ou son représentant, sont autorisés à déposer un dossier de candidature au Département relatif à ce projet

3.3 DETR 2022 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux relative à la création d'un siège communautaire et d'un espace de coworking

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le projet d'acquisition et d'aménagement de la « Rabolière » pour l'implantation du siège de la Communauté de communes des Portes de Sologne, d'un espace de co-working et d'une pépinière d'entreprises pour un montant estimé à 1 330 000 € HT,

Le plan de financement ci-dessous est adopté comme suit :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T
Acquisition	670 000 €	670 000 €	DETR (<i>plafond 1 M€</i>)	300 000 €
Travaux	610 000 €	732 000 €	Région	
Maîtrise d'œuvre	50 000 €	60 000 €	Département	588 000 €
			Autofinancement	442 000 €
Total	1 330 000 €	1 462 000 €	Total	1 330 000 €

Une subvention de 300 000 € H.T. est sollicitée au titre de la DETR 2022, soit 30 % du montant plafonné à 1 000 000 €.

3.4 Remboursement des masques COVID achetés par la CCPS aux communes membres

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, REFACTURE le coût d'achat des masques auprès des communes, comme suit :

Commune de Marcilly :	316,50 €
Commune de Ligny le Ribault :	189,90 €
Commune d'Ardon :	126,60 €
Commune de Sennely :	107,61 €
Commune de Ménestreau :	315,50 €
Commune de Jouy le Potier :	126,60 €
Commune de la Ferté Saint-Aubin :	2 532,00 €

3.5 Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Ménestreau-en-Villette

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ATTRIBUE un fonds de concours à la commune de Ménestreau-en-Villette en vue de participer au financement de la construction du hangar à destination du service technique communal, à hauteur de 17 000 € soit 80 %.

3.6 Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Ménestreau-en-Villette

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ATTRIBUE un fonds de concours à la commune de Ménestreau en Villette en vue de participer au financement de la réalisation d'un terrain de pétanque situé au complexe sportif route de Vouzon, à hauteur de 13 000 € soit 70 %.

3.7 Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Sennely

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement de la réhabilitation d'une partie du réseau d'eau potable de la commune de Sennely, à hauteur de 27 000 € soit 7 %.

3.8 Demande de subvention dans le cadre du programme « Démat ADS »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le projet d'acquisition de la licence « logiciels »,

Le plan de financement ci-dessous est adopté comme suit :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€ HT)	H.T.
Acquisition	9 930 €	11 916 €	Etat – plan de relance	6 800 €
			Autofinancement	3 130 €
Total	9 930 €	11 916 €	Total	9 930 €

Une subvention de 6 800 € H.T. va être sollicitée au titre Transformation Numérique des collectivités territoriales Programme « Démat. ADS », soit 68 % du montant.

3.9 Subvention ANS 2021 – Dispositif « J'apprends à nager »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE cette opération et **SOLLICITE** une subvention auprès de l'ANS d'un montant de 1 500 €.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Recrutement d'emplois saisonniers pour le CUBE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, RECRUTE les emplois saisonnier pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2021, dont les crédits sont prévus au budget primitif 2021, chapitre 012 – 64131 :

- 2 emplois d'ETAPS à temps complet pour une durée totale de 4 mois (le besoin de recrutement prévu est de quatre X 1 mois et sera réparti en fonction du besoin du service et des protocoles sanitaires), OU 1 emploi d'ETAPS à temps complet pour une durée déterminée de 2 mois et 1 adjoint technique à temps complet pour une durée déterminée de 2 mois.
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet pour une durée totale de 2 mois,

4.2 Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif pour le Cube

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, CRÉE un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à l'accueil du complexe aquatique Le Cube, et **MODIFIE** par conséquent le tableau des effectifs.

4.3 Modification de la convention de mise à disposition du service de pré-instruction des actes d'urbanisme auprès de la commune de Ménestreau-en-Villette

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, MODIFIE la convention de mise à disposition du service de pré-instruction des actes d'urbanisme auprès de la commune de Ménestreau-en-Villette pour une durée hebdomadaire 3,5 heures au lieu de 7 heures à compter du 15 avril 2021.

4.4 Modification de la convention de la mise à disposition du service de pré-instruction des actes d'urbanisme auprès de la commune de Jouy-le-Potier

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, MODIFIE la convention de mise à disposition du service de pré-instruction des actes d'urbanisme auprès de la commune de Jouy-Le-Potier pour une durée hebdomadaire 7.16 heures au lieu de 14,33 heures à compter du 14 mai 2021.

5. SOCIAL

5.1 Convention relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, CONCLUT la convention de partenariat 2021 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à la signer.

6. QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 20 h 30.

La Ferté Saint-Aubin, le 26 mai 2021
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

